

## **COMITE TECHNIQUE COMMUN DU CNOUS du 28 mars 2018**

Ce comité technique a donné un avis sur trois projets de circulaire portant sur la mise en œuvre du processus de fonctionnarisation. Les dispositions présentées figurent avec plus ou moins de précisions dans le protocole d'accord du 4 mai 2017 signé par la CGT, la CFDT et la FSU.

Depuis la signature de ce protocole de fonctionnarisation, les organisations signataires ont exigé que les syndicats ne l'ayant pas approuvé soient écartés des groupes de travail liés à ce chantier. Ce préalable a conduit le CNOUS à mettre en place des réunions différenciées selon les participants tout en privilégiant en nombre celles relevant des signataires. Ces derniers ont été réunis notamment pendant plus de deux heures juste avant le début du CTC.

En début de séance, l'UNSA a rappelé que les points abordés sont, pour deux d'entre eux, directement liés à la fonctionnarisation. Dans ce contexte, le rappel au protocole est superflu. Ces dossiers sont de la compétence du CTC et concernent donc l'ensemble des organisations professionnelles représentées. S'agissant du point relatif à l'affectation en site, l'UNSA a rappelé qu'il relève de l'organisation des services, thème dont elle demande à ce qu'il soit instruit en groupe de travail depuis la mise en œuvre du projet « 2020 », soit depuis 2012.

Malgré la concertation en amont de ce CTC, la CGT, la FSU et la CFDT ont présenté de nombreux amendements dont certains allaient à l'encontre du protocole du 4 mai 2017. Les modifications acceptées par le Président du CNOUS ont concerné de simples ajustements. Les résultats des votes ont été les suivants :

- La circulaire sur les heures supplémentaires : Pour : UNSA 1, CFDT 2, FSU 1, Abstention : SNPTES 1, Contre : CGT 4, FO 1.
- La circulaire sur l'affectation en site : Pour : UNSA 1, Abstention : CFDT 2, FSU 1, SNPTES 1, Contre : CGT 4, FO 1.
- Transposition des fiches métiers : Pour : UNSA 1, Abstention : SNPTES 1, Contre : CGT 4, CFDT 2, FSU 1, FO n'a pas pris part au vote (représentant ayant quitté la séance).

Sur le fond, l'UNSA a procédé à une explication de vote. Elle a rappelé que ce chantier de fonctionnarisation représentait un enjeu majeur pour les CROUS. Ces derniers doivent sortir renforcés de cette démarche et les personnels confortés dans leurs missions. L'UNSA a salué le travail réalisé et l'implication de toutes les organisations syndicales dans le respect de leurs mandats respectifs. Un tel changement culturel demande un certain courage dans sa mise en œuvre de la part de l'ensemble des acteurs et notamment des représentants des personnels. L'UNSA prend ses responsabilités. Elle approuve les textes présentés à ce CTC conformes aux règles et à l'esprit de la fonction publique, pour la même raison qu'elle a rejeté le protocole du 4 mai, notamment, la délégation de gestion. Pour l'UNSA les personnels ouvriers des CROUS doivent devenir de « vrais fonctionnaires » et intégrer toute la dimension du statut.

**Pascal Camus**